

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

AMENDEMENT

N ° AS663

présenté par

Mme Berete, M. Ghomi, M. Metzdorf, Mme Métayer, M. Fait, Mme Brugnera, M. Abad,
M. Buchou, Mme Hugues et M. Sertin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.